

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/35-PR(REV1)

mai 2022

- AUX:** Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
- OBJET:** **Demande d'observations à l'étape 3 sur la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale**
Classe B - Produits alimentaires primaires d'origine animale (tous les types) et
Classe E - Produits alimentaires transformés d'origine animale (tous les types)
- DATE LIMITE:** 15 juin 2022

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez vous reporter aux documents CX/PR 22/53/7 et CX/PR 22/53/8, qui sont disponibles sur la page web de la cinquante-troisième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR)¹.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations sur la révision des classes B et E de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, telles qu'elles figurent à l'annexe I du document CX/PR 22/53/7 et à l'annexe I du document CX/PR 22/53/8, qui sont chargées sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux orientations fournies aux paragraphes 5-9.
3. En présentant des observations sur les Classes B et E, les membres du Codex et observateurs sont invités à fournir :
 - a. Observations générales sur l'approche globale de la révision de la Classe B et de la Classe E;
 - b. Observations spécifiques sur les types/groupes/sous-groupes de la Classe B et la Classe E qui pourraient nécessiter un approfondissement; et
 - c. Orientations sur le fait de savoir si les Classes B et la Classe E révisées sont prêtes à être avancées dans la procédure par étapes.
4. En présentant des observations sur la Classe B et la Classe E, les membres du Codex et observateurs sont également invités à tenir compte des questions soulevées dans la CL 2022/36-R sur la définition/terminologie harmonisée des « abats comestibles » et autres tissus d'origine animale comestibles à savoir « viande »/ « muscle » et « graisse » dans le but d'établir des LMR uniques/harmonisées pour les tissus animaux comestibles pour les composés à double usage (y compris les abats comestibles).

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
8. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCPR&session=53>